

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 10/03/2023

**Délibération n° 2023-008  
Séance du 7 mars 2023**

-----  
Mandat spécial de déplacement pour la  
réalisation d'une mission de coopération  
décentralisée au Vietnam et au  
Cambodge en mai 2023  
-----

**Le Bureau,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 23 février 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande de confier un mandat spécial de déplacement pour la réalisation d'une mission de coopération décentralisée au Vietnam et au Cambodge, l'inauguration des ouvrages et le démarrage de travaux construits dans le cadre de diverses coopérations en mai 2023,

Considérant que la période de déplacement exacte et la composition finale de la délégation restent encore à déterminer,

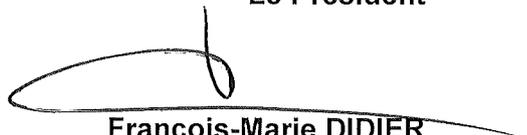
**Après en avoir délibéré**

**Article 1** : Confie un mandat spécial de déplacement à chaque administrateur du SIAAP entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mai 2023 pour un déplacement au Cambodge et au Vietnam afin de participer à l'inauguration et au démarrage de travaux pour des ouvrages construits dans le cadre de diverses coopérations.

**Article 2** : Dit que les dépenses engagées sur place, au cours de cette mission, seront couvertes par le SIAAP selon la réglementation en vigueur.

**Article 3** : Dit que lesdites dépenses seront imputées sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

**Le Président**

  
**François-Marie DIDIER**